



Séance du 5 décembre 2018 à 20h15

Présidence : M. Arnold Ottonin

Ordre du jour :

1. Appel
2. Adoption du procès-verbal de la dernière séance
3. Budget 2019
4. Règlement concernant les émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière de police des constructions et aménagement du territoire
5. Préavis relatif aux conditions d'utilisation de la déchetterie de Praz-Faucon à Cugy
6. Postulat Meier-Schmalz-Uldry
7. Elections – Démissions
8. Informations de la Municipalité
9. Informations du bureau du Conseil
10. Propositions individuelles et divers
11. Contre-appel

1. Appel

Effectif : 84 personnes
Présents : 70 personnes

6 nouveaux membres désirent se faire assermenter. Il s'agit de Mmes Brigitte Pidoux et Laurence Bastide, ainsi que MM. Antony Bottini, Valéry Maillard, Werner Müller et Claude Thurnheer. L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

M. Arnold Ottonin demande à l'assemblée de se lever en mémoire de M. Constant Cochard, ancien membre du conseil général, décédé le 9 octobre à l'âge de 83 ans. M. Cochard était le papa de M. Jean-Daniel Cochard, municipal.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 3 octobre 2018

Chaque membre ayant pris connaissance au préalable du projet du PV n° 06-2018, la lecture n'est pas demandée. Le projet de PV est accepté avec 1 abstention.

3. Budget 2019

M. Laurent Chappuis présente le budget 2019 et remercie Mme Laurence Fontana, boursière, pour le préavis détaillé. Il passe en revue les différents comptes.

Administration générale : une augmentation des charges administratives de Frs 23'000.-, dont notamment une réserve pour la refonte du site internet et des feuillets ou journal d'information à la population. La participation au nouveau centre sportif de Malley à hauteur de Frs 4'000.- est budgétée.

Dans le dicastère des finances, une augmentation des recettes fiscales de Frs 129'000.-, grâce à l'augmentation du point d'impôts, du nombre croissant du nombre d'habitants, des droits de mutation et de l'impôt foncier.

La péréquation augmente de Frs 33'000.- à cause de la RIE III.

Domaines et bâtiments : Frs 73'000.- de plus ont été budgétés, dont l'entretien courant des bâtiments communaux. Création d'une porte et d'un garage pour le local technique du service communal. De plus, un fond supplémentaire pour travaux de Frs 35'000.- a été créé afin d'envisager des rénovations plus lourdes sur les bâtiments communaux.

Travaux : une diminution de Frs 15'000.- est budgétée dans ce dicastère. Par ailleurs, Frs 18'000.- ont été ajoutés pour l'entretien courant des routes, notamment pour la route de Béthusy, dont les travaux prévus n'ont pas été réalisés en 2018. Frs 5'000.- prévus à la rénovation de la place de jeux.

Ordures ménagères : diminution de Frs 27'000.- grâce à la négociation avec le transporteur et concernant le prix d'enlèvement des déchets.

Instructions publique et cultes : 109 élèves (82 au primaire et 27 au secondaire). Diminution de Frs 6'000.-.

Police : Diminution de Frs 6'000.-

Sécurité sociale : Augmentation de Frs 49'000.-. Frs 12'000.- de plus dus à l'augmentation de la fréquentation à l'EFAJE. Frs 33'000.- de plus ont été prévus à la prévoyance sociale, à cause de l'entrée en force de la RIE III au 01.01.2019.

Services industriels : Provision de l'entretien courant du réseau d'eau et la conduite d'alimentation pour Frs 20'000.- de plus.

La marge d'autofinancement est positive de Frs 181'300.-, mais reste relativement faible.

Le plan d'intention des investissements d'un total de Frs 500'000.- comprend Frs 100'000.- pour le PGA et un investissement de Frs 400'000.- pour l'équipement du terrain industriel (Frs 900'000.- moins une participation de l'acheteur de Frs 500'000.-). Un solde de Frs 6'220'000.- est disponible sur notre plafond d'endettement.

Conclusion : Avec des recettes de Frs 3'530'300.- et des charges de 3'835'000.- le budget 2019 est négatif à hauteur de Frs 304'700.-. Il est malgré tout meilleur de Frs 25'000.- par rapport à celui de 2018.

M. Laurent Jaggi s'interroge sur les intentions de la municipalité par rapport au terrain de basket. Mme Seema Ney informe que la municipalité a mis de côté cette question, le temps que le nouveau bâtiment du chemin du Chêne se construise, mais il sera très prochainement à l'ordre du jour. La municipalité est astreinte à procurer un terrain de basket, lié à la construction de la grande salle. Elle réfléchit à la meilleure solution. M. Markus Mooser précise qu'une marge de Frs 400'000.- est disponible sur le budget de l'école, ce qui permettrait la construction d'un terrain de basket, voire multisports.

M. Yann Jeannin demande quels avantages et intérêts la commune a-t-elle de faire partie de deux associations de régions, à savoir Lausanne Région et celle du Gros-de-Vaud, ainsi que les coûts engendrés à ces participations. M. Chappuis informe que les entreprises peuvent faire appel à l'association Gros-de-Vaud pour des questions et conseils, mais admet que notre commune n'a pas eu recours à cette association. M. Markus Mooser admet que l'impact direct est difficile à percevoir.

Avec les communes de Cugy, Froideville et Morrens, il avait été décidé que M. Thierry Amy, syndic de Cugy, fasse partie du comité de la Région du Gros-de-Vaud, afin de représenter nos 4 communes. Un délai à 3 ans avait été fixé. Le bilan de cette expérience est attendu de la part de M. Amy l'année prochaine par rapport à l'intérêt que nos communes auraient à y rester ou pas.

M. Philippe Gaillard lit le rapport de la commission des finances. Le préavis n° 07/2018 est accepté avec 3 abstentions.

4. Règlement concernant les émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière de police des constructions et aménagement du territoire

M. Makus Mooser informe que ce règlement a été soumis au conseil le 3 octobre 2018. Entre-temps la nouvelle LATC est entrée en vigueur ce qui a engendré quelques changements, à savoir la rénovation des citernes, qui n'est plus de compétence communale et les frais annexes des plans de quartiers qui ont également disparu de la nouvelle LATC. Viennent comme points supplémentaires les intérêts moratoires et une contribution de remplacement pour les places de parc.

Le rapport de la commission des finances est lu par M. Marc Heuschkel. Le préavis n° 05/2018 est accepté avec 2 abstentions.

5. Préavis relatif aux conditions d'utilisation de la déchetterie de Praz-Faucon à Cugy

M. Laurent Chappuis résume le préavis municipal. Les premières démarches datent de 2012, avec une pré-étude lors du projet de fusion avec les 3 autres communes. En 2018, une visite publique de la déchetterie a été organisée pour la population. La municipalité et la commission s'y sont également rendues. Un sondage a été effectué, il en résulte 92 oui et 33 contre à l'adhésion. Une séance d'information publique s'est tenue le 3 octobre à la grande salle.

Pour rappel, cette déchetterie est censée remplacer notre déchetterie du Bois-Dessous, tout en conservant nos moloks situés vers l'abri PC. Les avantages de la déchetterie de Cugy sont : un choix étendu du recyclage, des horaires d'ouverture élargis, un accès routier pratique et sécurisé. La seule inconnue reste la décision de la commune de Morrens d'y adhérer ou pas. Si cette dernière n'adhère pas, l'opération financière serait neutre pour Bretigny.

Mme Seema Ney tient à apporter un message écologique par rapport à ce projet et amène à nous poser la question sur le réchauffement climatique mondial de 1,5 degré supplémentaire dû aux émissions de CO₂. Le recyclage contribue à limiter les émissions de gaz à effet de serre. Un petit geste de chacun peut contribuer à un monde meilleur.

M. Eric Geiger lit le rapport de la commission ad hoc et M. Frank Bottini celui des finances. Mme Francine Raymondon s'interroge sur le fait que la commission des finances n'est pas mentionnée dans le préavis. M. Arnold Ottonin informe que la commission des finances a été consultée tardivement. Il ajoute qu'il est tout à fait possible de nommer deux commissions. Cependant, l'assemblée est amenée à voter sur la conclusion du préavis et non pas sur les commentaires du préavis (y compris le fait qu'il y ait deux commissions).

S'ensuivent plusieurs interventions, dont celle de M. Roger Ammann qui demande à l'assemblée de faire confiance à notre municipalité et de lui donner ce mandat. Mme Marie-Claude Nusslé trouve qu'actuellement nous payons une taxe maximale pour une efficacité de tri quasiment nulle. M. Julien Altmann rend attentif sur le fait de modifier nos habitudes d'achats et de réfléchir en amont.

Mme Antoinette Lauper demande pourquoi dans l'éco-point seront conservés les verres et pas le PET. M. Laurent Chappuis répond qu'il fallait faire un choix. Mme Jacqueline Bally ajoute qu'elle retourne les bouteilles en PET au magasin. M. Pierre-Alain Marmillod demande si le montant de Frs 91.- par utilisateur, mentionné dans le préavis, est un montant fixe ou est sujet à changer. Il demande également si nous aurons un droit de regard sur les comptes présentés ou s'ils seront imposés par Cugy.

M. Markus Mooser informe que nous aurons un droit de regard sur les prix et comptes durant 3 ans, durée de notre engagement. Il précise que nous sommes clients de Cugy et avons la liberté de nous retirer de cette convention. Les prix ont été calculés de manière pessimiste, nous devrions donc être en dessous. M. Mooser précise que la perte d'autonomie n'existe pas. Il ajoute qu'actuellement nous avons plus de contraintes de la part du canton, qui nous impose la société Valorsa et les voyages de nos déchets, lesquels ont un impact moins écologique que de nous rendre à Cugy. Enfin, il précise que la suppression ou non de l'éco-point est de la compétence de la municipalité de Bretigny.

M. Marc Meier demande si les étudiants paieraient la taxe de Frs 91.-. M. Laurent Chappuis répond que ces Frs 91.- par utilisateur correspondent aux frais de refacturation par Cugy à notre commune. Ce qui n'a rien à voir avec la taxe actuelle de Frs 120.- par adulte de plus de 18 ans. Si la commune de Morrens participe au projet, nous pourrions diminuer cette taxe de Frs 120.- et la recalculer en tenant compte des enfants et étudiants de moins de 25 ans.

M. Laurent Jaggi s'interroge sur la conséquence des emplois dans notre commune, s'ils seront maintenus. M. Chappuis informe qu'une augmentation de personnel sera à prévoir à Cugy. Mme Seema Ney informe qu'il n'y aura pas d'impact sur la suppression du personnel en rapport avec cette adhésion.

Il est procédé au vote, le préavis n° 06/2018 est accepté avec 35 oui, 27 avis contraires et 5 abstentions. A noter que 3 personnes n'ont pas voté, y compris le président du conseil.

6. Postulat Meier-Schmalz-Uldry

M. Maxime Meier lit le postulat concernant l'éclairage du chemin pédestre entre la rue du Village et le chemin du Verger. Mme Francine Raymond fait remarquer que d'autres chemins du village ne sont également pas éclairés. M. Roger Ammann soutient les postulants pour une question de sécurité. Il ajoute que la tendance dans certaines communes est d'éteindre l'éclairage public durant la nuit. Il se demande s'il y aurait quelque chose à combiner.

Il est procédé au vote, le postulat est accepté avec 9 avis contraires et 13 abstentions. Il est donc soumis à la municipalité, laquelle a la charge de rendre une réponse lors de la prochaine séance du conseil général.

M. Marc Tille remercie l'assemblée d'avoir accepté le préavis de la déchetterie et le postulat. Il invite les personnes concernées par l'éclairage public à se manifester auprès de lui.

7. Elections – Démissions

Aucune élection ni démission n'est à annoncer.

8. Informations de la Municipalité

M. Laurent Chappuis

M. Chappuis remercie les membres du conseil pour leur vote sur le préavis de la déchetterie.

Clocher : La procédure avec l'ECA a avancé et les travaux ont commencé. Ils seront finalisés d'ici la fin de cette année.

Boîte à idées : M. Mooser informe que la municipalité a reçu une demande de la part d'un habitant d'arrêter la sonnerie des cloches de 22h00 à 07h00. Réponse a été donnée à cette personne que les cloches faisaient partie de la tradition de notre pays et de notre village et que la municipalité n'entraîne pas en matière.

Streetbox : Le début des travaux est prévu pour 2019.

M. Jean-Daniel Cochard

Nouveaux véhicules : M. Cochard informe que la municipalité a fait l'acquisition de deux nouveaux véhicules, soit un utilitaire d'occasion pour un montant de Frs 12'500.- et une épareuse pour Frs 500.-.

STEP : Une étude sur les micropolluants a été faite dans la région d'Echallens, ceci dans le but de fermer notre STEP, de faire une station de pompage, puis d'envoyer le tout à Echallens. Une contre-étude a été effectuée pour notre STEP, qui a encore 25 ans de vie, d'où la décision de ne pas se raccorder sur Echallens.

Forêts : Des castors vivent sur notre territoire forestier. Le dépôt illégal de pneus a également été remarqué dans nos forêts. Feux de bostriches apparus et traités.

Notre employé communal, Julien Altmann, s'occupera de remettre en état les escaliers et les ponts sur le chemin du Talent qui traverse Bretigny,

Eau potable : La sécheresse 2018 nous a tous touchés. Nous avons dû acheter 3'400m³ d'eau à la Ville de Lausanne. Malgré cet achat, le budget devrait être tenu.

Routes : Une solution de réparation sommaire a été trouvée pour la route de Béthusy. En attente d'une éventuelle participation financière du canton.

La municipalité a profité du matériel et machines du chantier du nouvel immeuble, pour remettre en état le chemin du Chêne. Une conduite d'eau a été tirée depuis la station de pompage jusqu'au terrain de foot pour une éventuelle pose de WC.

Mme Seema Ney

Ecoles : Mme Virginie Dorthe est la nouvelle doyenne à la direction de l'Ecole de Cugy, suite au départ de M. Amiguet.

Passeport vacances : se développe et recherche une nouvelle activité par commune. Le but est d'accueillir des jeunes et leur faire découvrir un métier, une passion ou une activité. Mme Ney remercie les personnes intéressées à la contacter.

M. Marc Tille

Police : Notre nouveau règlement de police, approuvé par le canton, est entré en vigueur le 29 août 2018. Dès le 01.11.2018, la loi cantonale sur l'interdiction de la mendicité rend caduc l'article de notre règlement.

A la rentrée du mois d'août, un radar pédagogique a été prêté par le service de l'Etat et posé sur la RC 501. A la suite de ce prêt, la municipalité a décidé d'en acquérir un afin de le poser à des endroits stratégiques dans le village et ainsi sensibiliser les automobilistes. Il s'agit de renseigner sur la vitesse, mais aucune amende ne sera distribuée.

TL : L'arrêt de bus du Chalet Coucou sera supprimé dès le 9 décembre. La surtaxe de Frs 4.- pour le TL Pyjama sera supprimée.

M. Thomas Bise demande si le radar enregistre les informations et donne des statistiques. M. Tille répond par l'affirmative. La municipalité a opté pour une solution assez coûteuse, mais ce radar enregistre tous les passages et la vitesse et rend des statistiques.

M. Markus Mooser

M. Mooser précise que M. Tille a rendez-vous prochainement avec le voyer de l'Etat pour étudier l'installation d'un feu rouge au passage piéton de la RC 501.

PGA : Une étude sur un PGA commun entre Cugy et Bretigny a été faite. Il en ressort qu'il n'y a pas de possibilités d'échanges de droits à bâtir, que ce soit sur les zones d'équipement collectif ou des zones à bâtir hors centre. La synchronisation des procédures est trop compliquée et la perte de liberté d'action pour des changements futurs sont des inconvénients qui ont abouti à abandonner l'idée d'un PGA commun. Pour le redimensionnement de notre zone à bâtir, nous avons reçu le soutien financier du SDT, à hauteur de Frs 17'400.- sur un total de Frs 43'500.- prévus. D'entente avec la commission désignée, la municipalité recherche un urbaniste pour le PGA, en plus du bureau Courdesse.

Grande salle : L'assurance RC de l'entreprise J. Piovano Sàrl entre en matière pour la prise en charge d'une partie des Frs 50'000.-, non couverts par l'ECA.

Remerciements : A la Société de jeunesse pour l'organisation du Nouvel-an, à la société de Développement, la LudoBib et la ManifABret.

Remerciements particuliers à Mme Laurence Bastide, secrétaire communale durant 14 années, qui change d'emploi, mais revient habiter notre commune et est nouvelle membre du conseil général.

M. Arnold Ottonin remercie également Mme Bastide pour son travail de collaboration avec le législatif.

Remerciements à M. Jacques Schlechten, employé communal et retraité. M. Arnold Ottonin est également remercié pour son travail en tant que président du conseil général. Les employés communaux, MM. Altmann et Blatti sont remerciés pour leur travail au sein de la commune.

M. Marc Tille remercie Mme Cathy Mooser pour la décoration des vitrines de l'administration communale.

9. Informations du bureau du conseil

M. Arnold Ottonin informe du nouvel horaire du bureau de vote dès le 10 février 2019 : 09h30-10h30.

Les séances du conseil général sont les mercredis 5 juin, 2 octobre et 4 décembre à 20h15.

Les élections fédérales auront lieu le 20 octobre 2019.

Enfin, M. Ottonin remercie tout le bureau du conseil, les membres des commissions, tout le personnel de l'administration et les employés communaux pour leur engagement et leur travail accompli en faveur du conseil.

10. Propositions individuelles et divers

M. Philippe Gaillard constate que lors des votations, la boîte aux lettres de l'administration est souvent pleine et qu'il serait facile de sortir des enveloppes de votes de la boîte. Il ajoute que des boîtes plus profondes et sécurisées prévues à cet effet existent et demande à la municipalité s'il serait possible d'en acquérir une. M. Arnold Ottonin répond que ce problème le préoccupe également et informe qu'il vide personnellement la boîte chaque jour, jusqu'au dimanche des votations. Le message a été entendu par la municipalité.

M. Ernest Götz informe que le lampadaire n° 13 à la rue du Village éclaire mal et s'éteint. M. Marc Tille a également remarqué ce problème et le lampadaire vient d'être réparé. Il ajoute que suite au postulat ci-dessus, une analyse sera faite afin d'étudier la possibilité d'allumer un lampadaire sur deux.

Mme Christiane Bally est sensible aux questions du climat et propose de se déplacer à la déchetterie de Cugy par quartier, en regroupant les voitures. D'autres possibilités écologiques sont également à mettre en œuvre.

Mme Jacqueline Riwar s'interroge sur le nombre de voitures qui transitent à Bretigny. M. Jean-Daniel Cochard avance un chiffre (datant de quelques années) de 6'000 à 8'000 voitures entre Cugy et Bottens

11. Contre appel

Il est procédé au contre-appel.

M. Ottonin souhaite encore de belles fêtes de fin d'année à tous les membres et à leur famille.

La séance est levée à 22h40.

Le Président



Arnold Ottonin



La Secrétaire



Anne-Claire Tharin-Racine